

# **RAPPORT CONCERNANT LA CONSULTATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES COMMISSIONS NATIONALES POUR L'UNESCO DE LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE**

**Province de Thanh Hóa (Viet Nam) – 16-18 juin 2012**

## **Introduction**

1. Les délégations de 30 États membres (sur 46) ont participé à la consultation de la Directrice générale avec les États membres et les commissions nationales pour l'UNESCO de la région Asie-Pacifique concernant la préparation de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021 (37 C/4) et du Programme et budget pour 2014-2017 (37 C/5). On trouvera dans les paragraphes qui suivent un résumé de la cérémonie d'ouverture et une synthèse des vues et propositions exprimées par les délégués au cours des séances plénières de la consultation. Les délégations des pays ci-après étaient présentes : République islamique d'Afghanistan, Australie, République populaire du Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Royaume du Cambodge, République populaire de Chine, Îles Cook, République du Kazakhstan, Fidji, République de l'Inde, République d'Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, République des Maldives, Mongolie, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, République islamique du Pakistan, Palaos, Philippines, République de Corée, Îles Salomon, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.

2. M. Nguyen Thanh Son, Président de la Commission nationale vietnamienne pour l'UNESCO et Vice-Ministre des affaires étrangères, a ouvert la réunion de consultation en souhaitant chaleureusement la bienvenue aux délégués des États membres de la région Asie-Pacifique et aux représentants du Secrétariat de l'UNESCO. Il a souligné que la réunion était accueillie par le Viet Nam à un moment particulier, qui coïncidait avec la célébration du 35<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Commission nationale vietnamienne pour l'UNESCO. C'était la deuxième fois, depuis 2006, que le Viet Nam accueillait la réunion de consultation. Le Président a remercié les délégués de leur participation à la cérémonie de commémoration de cet événement important et a déclaré que leur présence était un grand signe d'encouragement pour le pays et en particulier pour sa commission nationale. Le Viet Nam était fier de financer l'organisation de ces consultations dans la situation financière actuelle de l'Organisation. Encourageant les délégués à saisir cette occasion pour en apprendre davantage sur le peuple et la culture de la Province de Thanh Hóa, hôte de la réunion, le Président de la Commission nationale a annoncé la tenue, dans la soirée, d'une cérémonie de remise du certificat d'inscription de la Citadelle de la dynastie Hô sur la Liste du patrimoine mondial. M. Thanh Son a estimé que l'inscription de ce site sur la Liste était aussi la reconnaissance des efforts déployés par plusieurs générations de Vietnamiens pour protéger l'héritage de leurs ancêtres.

3. S'exprimant au nom de M. Trinh Van Chien, Président de la Province de Thanh Hóa, M. Vuong Van Viet, Vice-Président du Comité populaire provincial de Thanh Hóa, a indiqué que c'était un honneur et une joie pour la Province de Thanh Hóa d'accueillir cette réunion de consultation, qui coïncidait avec la cérémonie de remise du certificat d'inscription de la Citadelle de la dynastie Hô sur la Liste du patrimoine mondial. Thanh Hóa était autrefois un important carrefour au Viet Nam et, de ce fait, jouissait de conditions favorables à son développement économique. Les traditions historiques et culturelles anciennes de la Province, notamment les précieux vestiges de la montagne Do, la grotte Con Moong, le temple Ba Trieu, le Royaume Lam Kinh et en particulier la Citadelle de la dynastie Hô, offraient de grandes possibilités de développement touristique. La Province cultivait aussi une solide tradition d'apprentissage, avec un grand nombre de jeunes dont beaucoup poursuivaient leurs études dans les universités du pays. Le Vice-Président a exprimé l'espoir que la réunion offre aussi l'occasion d'échanger des expériences concernant la réalisation des objectifs de développement national et l'élaboration de projets de développement touristique pour les sites du patrimoine, en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement socioéconomique et à l'amélioration de la vie de la population.

4. M. Eric Falt, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour les relations extérieures et l'information du public (ADG/ERI), représentant la Directrice générale de l'UNESCO, a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement vietnamien, qui a généreusement accueilli des consultations régionales d'une grande importance pour l'Organisation. Il a remercié en particulier la Province de Thanh Hóa pour le soutien financier et logistique qu'elle a apporté afin que la réunion soit un succès. Il a mis en exergue les deux événements importants célébrés à l'occasion de la réunion de consultation – la cérémonie de remise du certificat d'inscription de la Citadelle de la dynastie Hô sur la Liste du patrimoine mondial et le 35<sup>e</sup> anniversaire de la Commission nationale vietnamienne pour l'UNESCO. M. Falt s'est félicité de la participation de représentants des États membres et des commissions nationales à la consultation régionale, ce qui permettra d'avoir un précieux aperçu des priorités régionales communes s'agissant des activités et programmes de l'UNESCO. Il a estimé que la contribution issue des consultations régionales de l'ASPAC était particulièrement pertinente compte tenu du fait que la région abritait 60 % de la population mondiale. Le Sous-Directeur général a souligné la nécessité de concentrer les activités sur les priorités recensées, d'analyser les atouts et les points faibles de l'UNESCO, et de déterminer les causes que les États membres souhaitent que l'UNESCO défende. Il a fait observer que le moment était venu d'opérer le changement, qui a fait l'objet de discussions approfondies. L'UNESCO doit rester fidèle à sa mission – instaurer la paix, éliminer la pauvreté et créer des conditions propices au développement durable et au dialogue interculturel. Enfin, M. Falt a rendu un hommage particulier au réseau mondial des commissions nationales, atout précieux de l'Organisation.

5. À l'ouverture de la première séance plénière des consultations, les délégués ci-après ont été élus membres du Bureau :

- Président : M. Pham Cao Phong (Viet Nam)
- Vice-Présidentes : Mme Assel Utegenova (Kazakhstan) et Mme Lucy Moala-Mafi (Tonga)
- Rapporteur général : M. Neil Walter (Nouvelle-Zélande)
- Corapporteurs : M. Utak Chung (République de Corée) et M. Kishore Thapa (Népal).

6. M. Jean-Yves Le Saux, Directeur adjoint du Bureau de la planification stratégique et Directeur de la Division pour le programme et le budget, a introduit le débat sur le 37 C/4 et le C/5, soulignant le nouveau cadre des consultations actuelles : la route vers 2015, date fixée pour la réalisation des OMD, et les discussions sur l'agenda du développement post-2015 ; l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur d'une approche intégrée du développement humain, du développement durable, du développement économique, de la paix et de la sécurité ; le passage à un nouveau cycle de planification (huit ans pour la Stratégie à moyen terme et quatre ans pour le volet programme du Programme et budget) ; les recommandations découlant de l'Évaluation externe indépendante ; et les décisions de la Conférence générale et du Conseil exécutif concernant l'élaboration des documents 37 C/4 et 37 C/5. Il a souligné que les consultations de la Directrice générale étaient menées dans des cadres divers : Conférence générale, notamment le Forum des dirigeants et le Forum des jeunes ; réunions d'information (sur des questions telles que le développement durable, la culture de la paix ou l'égalité entre les sexes) ; consultations régionales avec les États membres, notamment les commissions nationales ; manifestations mondiales et régionales sur l'EFTP, la STI en Afrique ; etc. Le Secrétariat a conçu un nouveau type de questionnaire intégrant des éléments tant qualitatifs que quantitatifs et devant permettre une meilleure hiérarchisation des priorités et un meilleur ciblage de l'action. M. Le Saux a souligné que le Secrétariat avait reçu un nombre record de réponses (au 16 juin, 107 États membres avaient envoyé leur réponse), qui ont servi de base à l'analyse préliminaire mise en ligne et disponible lors des réunions de consultation afin de permettre des discussions éclairées sur la prochaine stratégie et le futur programme de l'Organisation. M. Le Saux a proposé que les discussions soient centrées sur les thèmes suivants : priorités globales ; objectifs primordiaux ; intersectorialité ; énoncé de mission de l'UNESCO ; fonctions ; domaines clés pour le rôle de chef de file que l'UNESCO joue dans le système des Nations Unies et en dehors ; partenariats ; efficacité opérationnelle de l'Organisation ; rôle des commissions

nationales pour l'UNESCO ; et coopération avec les partenaires – ONG, organisations intergouvernementales et secteur privé.

7. L'ordre du jour et le Règlement intérieur ont été adoptés avec de légères modifications.

### **Coopération de l'UNESCO avec les commissions nationales**

8. Une séance spéciale consacrée à la coopération de l'UNESCO avec les commissions nationales et les partenaires issus de la société civile a été organisée pendant la consultation. M. Eric Falt, ADG/ERI, a fait une présentation axée sur le Programme de participation (PP), la stratégie de partenariat avec la société civile, la communication avec les États membres et les commissions nationales et le suivi de l'examen de la coopération entre le Secrétariat et les commissions nationales. M. Diego Gradis, membre du Comité de liaison ONG-UNESCO, a parlé de l'action du comité pour la promotion de la coopération entre l'UNESCO et les ONG et entre les commissions nationales et les organisations de la société civile.

9. Comme l'a souligné M. Falt, le Programme de participation a été géré de façon satisfaisante par le Secrétariat en dépit des difficultés financières actuelles. La priorité est donnée à l'Afrique, aux PMA et aux PEID, conformément à la résolution 36 C/69. Le processus d'examen des demandes au titre du PP a été accéléré puisque deux réunions du Comité intersectoriel du Secrétariat sur le PP ont eu lieu jusqu'à présent en vue d'examiner et de recommander pour approbation un certain nombre de demandes. Un appel a été lancé aux commissions nationales afin que tout rapport financier en suspens soit envoyé pour aider le Secrétariat.

10. Concernant la stratégie de partenariat, les délégués ont été informés que, conformément à la demande du Conseil exécutif, une stratégie globale en matière de partenariats avec la société civile, notamment avec les ONG, le secteur privé, les médias, les clubs UNESCO et les parlementaires, était en cours d'élaboration par le Secrétariat et serait soumise à l'examen du Conseil exécutif à sa 190<sup>e</sup> session (octobre 2012). Compte tenu du rôle décisif que jouent les commissions nationales dans les pays à cet égard, l'ADG/ERI a invité les délégations à suivre ce débat de près et à y prendre part.

11. Les délégués ont également été informés que la communication avec les États membres et les commissions nationales avait été améliorée au cours des deux dernières années grâce à de nouveaux outils de communication comme les lettres mensuelles, les sites Web conçus à l'intention des États membres et des commissions nationales ([www.unesco.int](http://www.unesco.int)), les documents promotionnels multilingues (communiqués de presse, fiches de chiffres et de faits, résumés analytiques, séquences vidéo) et le forum en ligne des commissions nationales. L'objectif est d'informer longtemps à l'avance et de faire participer les commissions nationales à la célébration d'événements particuliers et au lancement de rapports importants tels que le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, la Journée mondiale de la liberté de la presse, la Journée internationale de la jeunesse, la Journée mondiale des enseignants et la Journée internationale du jazz. Les commissions nationales sont invitées à envoyer au Secrétariat des informations sur leurs activités qui seront affichées sur le site Web de l'UNESCO pour bénéficier d'une publicité plus large.

12. Pour donner suite au rapport de l'examen de la coopération du Secrétariat avec les commissions nationales (accessible en ligne depuis janvier 2012), le Conseil exécutif a approuvé à sa 189<sup>e</sup> session la constitution d'un groupe de travail tripartite à participation non limitée composé de représentants des commissions nationales, des délégations permanentes et du Secrétariat (Siège et bureaux hors Siège) et a demandé aux consultations régionales sur le 37 C/4 et le 37 C/5 de formuler des propositions sur la mission et le mandat de ce groupe pour examen et adoption à sa 190<sup>e</sup> session. Une proposition préliminaire à cet égard a été diffusée auprès des délégués pour discussion. L'ADG/ERI a invité les commissions nationales de l'ASPAC à nommer leurs représentants à ce groupe de travail tripartite (à raison de deux au moins par région) et à contribuer aux dépenses de participation à ses travaux.

13. Lors du débat qui a suivi, les délégations ont félicité le Secrétariat pour les efforts accomplis en vue de renforcer la coopération et d'améliorer la communication avec les commissions nationales, qui constituent un réseau sans équivalent au sein du système des Nations Unies. Elles ont reconnu que les commissions nationales devaient jouer un rôle actif dans la promotion des partenariats avec la société civile et contribuer au processus des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) au niveau des pays. Le mandat du groupe de travail tripartite a été largement salué, et certaines délégations ont exprimé leur intention de faire partie de ce groupe.

### **Débat plénier**

14. Les groupes sous-régionaux se sont réunis le 16 juin pour examiner les points de l'ordre du jour. Le 17 juin, chaque groupe a fait part en plénière des conclusions de sa réunion. Lors du débat plénier, les directeurs des bureaux régionaux de l'UNESCO pour l'Asie et le Pacifique sont intervenus pour présenter les activités menées par l'Organisation dans la région, dans les domaines de l'éducation et des sciences.

15. Les points ci-après résument les conclusions des discussions menées en plénière.

#### **A. Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4)**

Concernant le contexte général dans lequel s'élaborent la prochaine stratégie et le prochain programme de l'Organisation, les délégués :

- sont convenus que la prochaine Stratégie à moyen terme devrait refléter pleinement les conclusions et recommandations de l'Évaluation externe indépendante et son suivi, notamment pour les tâches suivantes : cibler davantage l'action de l'UNESCO ; rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain ; renforcer la participation au système des Nations Unies ; consolider la gouvernance ; renforcer les partenariats ;
- ont salué l'analyse préliminaire des questionnaires sur le 37 C/4 et le 37 C/5, qui constitue une contribution utile pour la définition des futurs objectifs et priorités de l'UNESCO ;
- ont demandé instamment que les prochains C/4 et C/5 reflètent pleinement le nouveau paysage mondial qui se dessine, en s'appuyant en particulier sur les enseignements et les recommandations de la Conférence Rio + 20 et sur les préparatifs en vue de l'agenda pour l'après 2015 ;
- ont rappelé la nécessité constante pour l'UNESCO de faire face d'une manière convergente aux défis essentiels que sont l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités, le développement durable, la paix et la sécurité ainsi que l'apprentissage du vivre ensemble ;
- ont souligné la nécessité de renforcer encore l'implication de l'UNESCO dans le système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national, en veillant à ce que l'Organisation réponde aux normes de coopération les plus élevées au sein du système ;
- ont exhorté l'UNESCO à se rapprocher résolument des réalités du terrain, reconnaissant qu'une même solution ne peut convenir à tous, et ont recommandé que l'Organisation offre une plus grande flexibilité et un choix plus large aux niveaux régional, sous-régional et national, dans le cadre global du C/4 et du C/5, en concertation avec les autorités nationales et les commissions nationales, en conférant aux unités hors Siège un niveau accru d'autonomie et de responsabilité, en leur déléguant plus de pouvoirs et en les dotant des mécanismes appropriés, par exemple en leur confiant l'élaboration des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays ;

- ont rappelé qu'il faudrait mettre en place des mécanismes appropriés pour faire en sorte que la prochaine Stratégie à moyen terme puisse être régulièrement revue et ajustée, si nécessaire ;
- ont recommandé que, compte tenu des incertitudes financières auxquelles est confrontée l'Organisation, des efforts supplémentaires soient déployés pour mobiliser davantage de ressources extrabudgétaires afin de financer les domaines prioritaires et la mise en place de partenariats.

## **1 – Principaux défis**

De l'avis général, il est apparu nécessaire d'aborder les grands défis mondiaux, à savoir notamment :

- promouvoir la paix, le dialogue interculturel, la tolérance et la compréhension mutuelle ;
- s'adapter au développement durable, y compris aux changements environnementaux à l'échelle mondiale ;
- accélérer les progrès vers la réalisation de tous les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD, en mettant particulièrement l'accent sur l'EPT ;
- défendre les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, y compris la liberté d'expression et la liberté de la presse, et promouvoir des normes et des règles universellement admises.

Les défis ci-après ont été mis en avant comme étant particulièrement importants pour la région :

- aider à promouvoir et édifier des sociétés du savoir, ainsi qu'à répondre aux principaux enjeux du développement technologique ;
- promouvoir l'égalité et la qualité, y compris pour les communautés marginalisées, et accorder à ces concepts une place centrale dans tous les programmes ;
- accroître la solidarité régionale avec les pays les moins avancés (PMA), en particulier par le biais de programmes spécifiques et d'un renforcement de la coopération Sud-Sud dans les domaines de programme de l'UNESCO ;
- prêter une plus grande attention aux difficultés propres aux pays en situation de conflit, de post-conflit et de post-catastrophe ;
- répondre aux défis de l'urbanisation rapide et des migrations (à l'intérieur des pays et entre eux) ;
- mettre à profit le potentiel que représente la jeunesse pour la paix, le développement durable et l'élimination de la pauvreté, en reconnaissant que les jeunes constituent une priorité mondiale et régionale, en leur donnant les moyens d'agir et en les dotant des compétences nécessaires pour obtenir un emploi et des revenus décents ;
- relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement (PEID) ;
- insister sur les défis propres à la communauté de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et à la région Asie-Pacifique.

## **2 – Énoncé de mission**

- Un large soutien s'est exprimé en faveur du maintien de l'énoncé de mission existant.
- Les délégations ont souligné la nécessité pour l'UNESCO de reconnaître l'importance d'édifier des sociétés du savoir.
- La mission intellectuelle et internationale de l'UNESCO a été appuyée.

## **3 – Priorités mondiales**

- Un large soutien a été accordé à la désignation de la jeunesse comme nouvelle priorité mondiale venant s'ajouter aux priorités existantes que sont l'Afrique et l'égalité entre les sexes.
- Des délégués ont insisté sur l'importance d'accorder une plus grande attention au groupe cible des petits États insulaires en développement (PEID), en reconnaissant les besoins spécifiques des PMA, l'accent étant mis en particulier sur l'Asie et le Pacifique.
- Autres priorités :
  - o les communautés autochtones et marginalisées, y compris celles vivant dans des régions reculées ;
  - o la promotion d'une économie verte et de sociétés vertes dans le contexte du développement durable.

## **4 – Principales fonctions de l'UNESCO**

- Les délégués sont convenus que les cinq fonctions de l'UNESCO (laboratoire d'idées, organisme normatif, centre d'échange d'information, organisme de développement des capacités, catalyseur de la coopération internationale) restent pertinentes et complémentaires.
- Une délégation a proposé que la fonction de centre d'échange d'information, d'une priorité moindre, puisse être fusionnée avec une autre.
- Plusieurs délégués ont suggéré que le rôle de l'UNESCO au niveau des pays soit axé sur l'aide à la formulation des politiques et le renforcement des capacités, ainsi que sur les services en matière de référence et de suivi.
- L'importance du rôle de l'UNESCO en matière de promotion de la coopération internationale dans ses domaines de compétence a été soulignée.
- Des délégués ont jugé utile le rôle que joue l'UNESCO en aidant les pays à ratifier ses Conventions.

## **5 – Objectifs primordiaux pour 2014-2021**

- Le maintien des objectifs primordiaux a remporté un large soutien, étant entendu que le recentrage et l'établissement des priorités devaient s'opérer à un niveau inférieur.
- Quelques délégués ont proposé de réduire le nombre d'objectifs primordiaux, notamment en raison de la situation financière actuelle de l'Organisation.

- Plusieurs délégués ont suggéré de supprimer « grâce à l'information et à la communication » dans l'énoncé de l'objectif primordial « Édifier des sociétés du savoir inclusives ».

## **B. Programme pour 2014-2017**

### **1 – Éducation**

Concernant le Programme et budget, qui débutera en 2014, les délégués :

- sont convenus que l'éducation devait continuer à représenter le principal domaine d'action de l'UNESCO ;
- ont souligné que l'Éducation pour tous conserve toute sa pertinence ;
- ont appelé l'UNESCO à orienter davantage son action sur l'amélioration de la qualité de l'éducation pour relever les défis de l'élimination de la pauvreté, du développement durable et des sociétés et économies du savoir ;
- ont souligné qu'il fallait mettre l'accent sur la qualité et l'égalité dans tous les programmes éducatifs de l'UNESCO, de même que sur la capacité à « apprendre à vivre ensemble » ;
- ont appelé à maintenir l'engagement en faveur de l'Éducation au service du développement durable, en inscrivant ses principes dans les politiques et les programmes d'éducation et en se concentrant sur la mise en œuvre et l'exécution concrètes dans la région, par exemple à travers les « projets d'écoles vertes » ;
- ont souligné l'importance de renforcer l'éducation en vue de l'acquisition de compétences afin de favoriser l'augmentation de l'emploi et l'amélioration des moyens de subsistance.

Parmi les principaux domaines d'action en matière d'éducation, les délégués ont recommandé de :

#### (a) renforcer :

- l'élaboration et la planification de politiques sectorielles ;
- l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie **pour tous**, en particulier l'éducation, la formation et le statut des enseignants, ainsi que l'« apprendre à vivre ensemble » ;
- l'éducation en vue du développement durable (EDD) dans le cadre de politiques éducatives plus larges, en mettant l'accent sur la mise en œuvre ;
- l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ;
- l'enseignement supérieur ;
- la coordination, le suivi et les partenariats pour l'EPT ;
- le réSEAU ;

#### (b) maintenir :

- l'alphabétisation et l'éducation non formelle ;
- le plaidoyer et les partenariats pour l'éducation des filles et des femmes ;

- le partage des connaissances et la prospective dans le domaine de l'éducation ;
- les TIC dans l'éducation.

## 2 – Sciences exactes et naturelles

Concernant le prochain Programme et budget qui débutera en 2014, les délégués :

- ont souligné qu'il était capital de développer davantage la science, la technologie et l'innovation dans la région de l'ASPAC pour aborder les multiples défis du développement durable en permettant aux pays de faire face aux problèmes économiques et sociaux actuels, pour répondre aux défis du changement climatique et de la durabilité, assurer la transition vers des sociétés et des économies vertes, améliorer la gestion des ressources naturelles, assurer des emplois et du travail décent pour les jeunes, veiller au bien-être de la population et soutenir l'innovation et la créativité ;
- ont rappelé la nécessité pour l'UNESCO d'élaborer une approche des sciences exactes et naturelles axée sur des problèmes précis en facilitant la conception dans la région de programmes intégrés et en évitant une fragmentation excessive en plusieurs programmes distincts ;
- ont confirmé l'importance des océans et des zones côtières, de l'eau douce, des sciences écologiques et des sciences de la Terre, y compris les zones humides ;
- ont souligné la nécessité de renforcer l'enseignement des sciences ;
- ont souligné les défis spécifiques auxquels la région de l'ASPAC est confrontée dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de l'atténuation de leurs effets ;
- ont souligné l'importance d'un engagement constant en faveur d'une amélioration de l'accès aux informations scientifiques et d'une augmentation de la participation ;
- ont reconnu l'utilité des centres de catégorie 2 et des réserves de biosphère.

Une délégation a proposé la création d'une « science de la durabilité » selon une approche intégrée, qui réunirait diverses composantes du programme des sciences exactes et naturelles et de celui des sciences sociales et humaines. Plusieurs délégués ont fait part de leur intérêt pour cette approche.

Plusieurs délégués ont estimé que la difficulté des défis auxquels est confrontée la région de l'ASPAC justifierait une étude spécifique.

Parmi les principaux domaines d'activité dans le Secteur des sciences exactes et naturelles, les délégués ont recommandé de :

(a) renforcer :

- les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ;
- les océans et les zones côtières ;
- les systèmes d'eau douce ;
- l'enseignement des sciences ;
- les systèmes écologiques et terrestres ;

- la réduction des risques de catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets ;

(b) maintenir :

- l'accès aux connaissances scientifiques et aux sciences de l'ingénieur ;
- une large participation dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- les sources d'énergie alternatives et renouvelables.

### **3 – Sciences sociales et humaines**

Concernant le Programme et budget qui débutera en 2014, les délégués :

- ont souligné l'importance d'une meilleure compréhension des transformations sociales, et de l'élaboration de politiques d'inclusion ;
- ont appuyé l'élaboration de programmes visant l'autonomisation et l'emploi des jeunes ;
- ont insisté sur la nécessité de poursuivre l'action engagée dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, y compris la bioéthique ;
- ont souligné l'importance de promouvoir les réseaux de connaissances et la recherche en sciences sociales ;
- ont rappelé l'importance d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour tous les programmes de l'UNESCO.

Plusieurs délégations ont estimé que l'UNESCO devrait adopter une approche intégrée de l'ensemble des sciences consistant à réunir les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales et humaines, sur la base du concept de « science de la durabilité ».

Parmi les principaux domaines d'activité dans le Secteur des sciences sociales et humaines, les délégués ont recommandé de :

(a) renforcer :

- l'éthique des sciences et des technologies, y compris la bioéthique ;
- les transformations sociales et les politiques d'inclusion, en particulier dans leurs liens avec l'urbanisation rapide et les migrations ;
- les réseaux de connaissances et la recherche en sciences sociales ;
- la jeunesse en tant que catalyseur du changement sociétal ;

(b) maintenir :

- l'impact social du changement environnemental mondial ;
- les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, l'accent étant placé sur une approche axée sur les droits de l'homme ;
- la lutte contre le dopage dans le sport.

#### **4 – Culture**

Concernant le Programme et budget qui débutera en 2014, les délégués :

- ont souligné le rôle fondamental de la culture comme instrument et moteur du développement, son importance pour la cohésion sociale et la réalisation des OMD, et la nécessité d'approfondir les liens entre culture et développement ;
- ont souligné l'importance qu'ont toujours les activités menées dans les domaines du dialogue interculturel et de la diversité culturelle.

Parmi les principaux domaines d'activité dans le Secteur de la culture, les délégués ont recommandé de :

(a) renforcer :

- les liens entre culture et développement, y compris les activités relatives aux villes créatives et aux industries culturelles ;
- le patrimoine culturel et naturel matériel ;
- le patrimoine culturel immatériel ;
- le soutien et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- le dialogue interculturel, la cohésion sociale et une culture de la paix et de la non-violence ;

(b) maintenir :

- la préservation et la protection des biens culturels, et la lutte contre le trafic illicite de ces biens.

Un délégué a souligné le rôle important joué par l'UNESCO dans la promotion des droits culturels. D'autres ont soutenu l'éducation artistique, propice à la réflexion critique et à la créativité, à l'épanouissement individuel, à l'identité culturelle et à la cohésion sociale, ainsi qu'au développement des industries culturelles.

#### **5 – Communication et information**

Concernant le Programme et budget qui débutera en 2014, les délégués :

- ont souligné la pertinence de l'action de l'UNESCO pour la promotion des sociétés du savoir ;
- ont noté l'importance des activités dans ce secteur pour les autres domaines d'action de l'UNESCO.

Parmi les principaux domaines d'activité dans le Secteur de la communication et de l'information, les délégués ont recommandé de :

(a) renforcer :

- l'accès universel au savoir et le droit à l'information ;

- la liberté d'expression et la promotion de médias libres, indépendants et pluralistes, y compris la formation des journalistes ;
- la préservation du patrimoine documentaire, en particulier par le biais du Programme Mémoire du monde ;

(b) maintenir :

- la participation citoyenne et la communication attentive à l'égalité entre les sexes au service du développement durable.

Une délégation a souligné l'importance de réduire la fracture cognitive.

### **C. Renforcement de l'exécution et de la gestion du programme**

Concernant le renforcement de l'exécution et de la gestion du programme, les délégués ont recommandé de :

#### **1 – Travailler plus étroitement avec le terrain**

- en faisant en sorte que la présence et les programmes de l'UNESCO sur le terrain répondent mieux aux besoins et priorités à l'échelon national, en consultation avec les États membres concernés ;
- en développant la décentralisation et la délégation d'autorité aux bureaux hors Siège, avec des mécanismes redditionnels adaptés ;
- en fournissant des ressources adéquates, en particulier dans les régions où les États membres comptent de vastes zones reculées ;
- en améliorant la flexibilité de la mise en œuvre du programme aux niveaux régional et national ;
- en améliorant l'efficacité et l'efficience de l'UNESCO au vu des contraintes financières ;
- en utilisant les documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays.

#### **2 – Réaliser les programmes de l'UNESCO**

- en mobilisant le potentiel des instituts et centres de catégorie 2 et en veillant à préserver un équilibre régional et thématique ;
- en utilisant les clauses d'extinction, le cas échéant ;
- en poursuivant le développement de politiques et de structures de l'UNESCO relatives à la gestion du savoir ;
- en élaborant et en appliquant des politiques et des stratégies de ressources humaines efficaces pour une meilleure gestion de l'Organisation.

#### **3 – Assurer l'intersectorialité**

- en réduisant le nombre de plates-formes intersectorielles ou en les supprimant, étant entendu que l'UNESCO devrait améliorer l'intersectorialité et la flexibilité de ses programmes, en particulier dans leur mise en œuvre au niveau des pays.

#### **4 – Renforcer les partenariats**

- en appuyant les efforts de l'UNESCO pour coopérer avec les ONG, les organisations de la société civile (OSC), les OIG et le secteur privé aux niveaux international, régional et national ;
- en développant des structures et processus appropriés et adaptables.

#### **D. Rôle des commissions nationales pour l'UNESCO**

Les délégués ont souligné :

- l'importance du processus tripartite pour l'exploitation du plein potentiel des relations entre le Secrétariat et les commissions nationales ;
- la nécessité de reconnaître le rôle tout à fait particulier que jouent les commissions nationales dans le système des Nations Unies ;
- la nécessité de renforcer la coopération entre commissions nationales, et d'accroître l'aide qu'apportent celles des pays les plus développés aux autres commissions nationales de la région ;
- l'importance d'associer les commissions nationales à la conception et à l'exécution des programmes de l'UNESCO ainsi qu'aux processus décisionnels ;
- la nécessité de renforcer la capacité qu'a le Siège de soutenir les commissions nationales ;
- la nécessité impérieuse de renforcer les capacités des commissions nationales afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle pour les États membres et pour l'UNESCO ;
- l'importance du rôle des commissions nationales dans l'augmentation de la visibilité et de l'impact de l'UNESCO, ainsi que du renforcement de leurs capacités à cet effet.

Les participants ont remercié chaleureusement le Gouvernement et la commission nationale du Viet Nam ainsi que les autorités de la Province de Thanh Hóa pour leur généreuse hospitalité et pour la qualité de leur soutien qui a contribué à la réussite de cette consultation.